

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 12 novembre 2013

Le fait religieux dans l'entreprise

Déclaration du groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

Il y a des moments qui honorent particulièrement notre institution. La présentation de l'avis sur le fait religieux dans l'entreprise, en est l'un d'eux. En effet, notre assemblée peut-être particulièrement fière de ce projet, fière de son contenu et de son équilibre.

À l'heure où la question religieuse est souvent instrumentalisée dans le but de stigmatiser toute une partie de la communauté nationale, le présent avis est parvenu à aborder la question du fait religieux dans le monde de l'entreprise en faisant le pari d'une approche dédramatisée et pragmatique. En somme, une approche sereine qui s'est caractérisée par une réflexion partant des faits en les prenant pour ce qu'ils sont et non pas pour ce que certaines représentations fantasmées laissent croire.

À la base de cet avis, il y a, bien sûr, les récentes décisions juridiques concernant la crèche Baby Loup d'une part, et la CPAM de Seine-Saint-Denis d'autre part. Sans prétention d'intervention sur la base de dossiers de nature juridique, les décisions opposées rendues dans l'un et l'autre des cas nécessitaient un travail du CESE permettant un éclairage sur la situation du fait religieux dans le monde du travail.

En faisant le choix du dialogue avec l'ensemble des acteurs concernés (institutions publiques, entreprises, chercheurs engagés sur les questions religieuses, représentants des cultes et des libres penseurs) la section du travail et de l'emploi a pu constater que si la demande religieuse dans l'entreprise ne pouvait être occultée, celle-ci ne connaissait pas la forte augmentation qu'on a tendance à lui prêter. C'est en prenant corps avec la réalité du terrain, en considérant que de nombreuses situations conflictuelles trouvaient des issues par le dialogue, que l'avis a décidé d'écarter l'idée d'une nouvelle intervention législative.

Là est la force de l'avis qui est soumis aujourd'hui au vote de notre assemblée. Il démontre que, par la mobilisation d'outils existants et par le dialogue, les solutions sont déjà entre nos mains. En effet, c'est bel et bien en concentrant les efforts sur l'information, la sensibilisation et la diffusion des connaissances par le biais des cadres déjà existants que les situations complexes se dénoueront là où elles existent.

Ne cédant pas à la pression de représentations fantasmées du fait religieux en France, l'avis a su éviter les écueils de la stigmatisation. Il fait également le choix de ne pas réduire un individu à ses convictions religieuses en rattachant le fait religieux dans l'entreprise aux enjeux plus larges, mais éminemment liés, d'égalité professionnelle, de gestion et d'organisation du temps de travail, d'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle.

Cette prise de hauteur et de recul est toute à son honneur. Elle permet de ne pas jeter de l'huile sur le feu, à l'heure où la société française est marquée par les stigmates de la division. Cet avis permettra à coup sûr de décrisper un débat qui n'a besoin aujourd'hui que de sérénité et d'apaisement pour faire avancer la société et par la même la République. Autant pour la qualité du texte, que pour la nature du message que celui-ci permettra d'émettre, le groupe des organisations étudiantes et mouvement de jeunesse a voté en faveur de l'avis.